

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2022

Présidence : M. Julien Barro

La séance est ouverte à 19h en présence de :

Mme Anne Hiltbold, Maire, Mme Stéphanie Lammar, Conseillère administrative, et Mme Sonja Molinari, Conseillère administrative.

Mmes Alice Bertholon, Elvia Cambier, Marie-France Châtelain, Elif Kaytak, Christiane Kolla, Emmanuelle Merle, Loulou Morisod, Céline Sana-Oppliger, Julide Turgut Bandelier, Laurence Uldry, Conseillères municipales.

MM. Loïc Antonioli, Pierre Baertschi, Dominique Barbuzzi, Julien Barro, Philippe Calame, David Chérix, Alain Etienne, Raffaele Fraomene, Jean-Jacques Gerster, Axel Gubler, Dominique Jacot, Didier Lauret, Matthias Meyer, Claude Morex, Patrick Mützenberg, Léo Peterschmitt, Didier Prod'hom, Alain Voignier, Dominique Von Burg, Conseillers municipaux.

Sont excusées : Mmes Brigitte Leuzinger et Katia De Conti Kalonji ainsi que MM. Jean-Marc Antonioli et Arnaud Ducellier

Le Président ouvre la séance. Il salue le Conseil administratif, le Secrétaire général, les membres de l'administration et le public qui suit les débats en présence ou à distance.

L'ordre du jour étant à la disposition de chacune et chacun et du public sur le site internet ou CMnet, il n'en est pas fait lecture.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 février 2022
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif**
4. Délibération administrative **064-2022 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction complémentaire de CHF 497'000.— TTC (dont CHF 23'652.50 d'activation de prestations du personnel communal) pour les frais de dépollution et de réalisation du bâtiment communal du Triangle des Pervenches, parcelle n°3301, sise 6 rue des Pervenches à Carouge
5. Délibération administrative **065-2022 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction complémentaire de CHF 122'000.— TTC (dont CHF 5'782.70 d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) pour le réaménagement de l'école du Val-d'Arve et la reconstruction du bâtiment parascolaire existant, parcelle n°3649, sise 11-13 rue Daniel-Gevril à Carouge
6. Délibération administrative **067-2022 P** : Proposition du conseil administratif relative à la modification du droit de superficie distinct et permanent n° 2128, feuille 51 par donation de

Madame Laurence Rieben d'une part de ½ au profit de Messieurs Olivier et Nicolas Rieben sur la parcelle n° 2127 de la commune de Carouge, sise 23-25 rue Jacques-Grosselin

7. Délibération administrative **071-2022 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 20'000.— en faveur de la Chaîne du Bonheur pour son aide aux victimes du conflit en Ukraine

Propositions des membres du Conseil municipal

8. Motion **019-2021 R** : Création d'un fonds d'apprentissage
 9. Postulats
 10. Résolutions
 11. Pétitions
 12. Questions

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Président a le regret d'annoncer le décès en mars de Mme Edmée Etienne, maman d'Alain Etienne, ainsi que celui de M. Emile Lauret, papa de Didier Lauret. Au nom du Conseil municipal, il leur adresse à tous deux ses condoléances et sa plus profonde sympathie.

Le Président invite l'assemblée à se lever et observer une minute de silence en hommage à Mme Edmée Etienne et M. Emile Lauret.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 FEVRIER 2022

- Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 24 février 2022.

Le procès-verbal de la séance du 24 février 2022 est approuvé par 26 oui, 0 non et 1 abstention.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de Mme Hiltpold :

Présentation de deux nouveaux collaborateurs

M. Albis ZUKAJ a rejoint la police municipale de Carouge le 1^{er} février dernier.

Nous pouvons relever son esprit de corps et sa loyauté, son dynamisme et sa rigueur. Il possède également une excellente connaissance du cadre réglementaire de la profession.

Nous nous réjouissons de cette collaboration et sommes heureux de pouvoir compter sur son expérience et ses compétences. Nous lui souhaitons une chaleureuse bienvenue.

Applaudissements

Nous avons ainsi le plaisir de compter M. Jérémy BONARD à nouveau dans notre équipe de la police municipale depuis le 1^{er} février 2022.

Nous nous réjouissons de son retour dans le cadre de cette nouvelle collaboration et sommes heureux de pouvoir compter sur son expérience et ses compétences acquises tout au long de son parcours.

Nous lui souhaitons également la plus chaleureuse des bienvenues.

Applaudissements

Accueil des réfugiés d'Ukraine

Ma deuxième communication concerne l'accueil de 8 familles ayant fui la guerre en Ukraine, soit 22 personnes, dans le dortoir du bâtiment des Charmettes.

Le Conseil administratif a été sollicité par Carouge Natation le 4 mars afin de mettre à disposition le dortoir des Charmettes pour une équipe de jeunes adolescents de Kiev pratiquant le waterpolo, voulant venir à Carouge pour échapper à la guerre. Progressivement depuis le dimanche 6 mars, ces adolescents sont arrivés, accompagnés de leurs mères, ainsi que de leurs petits frères et sœurs et pour une des familles, de leurs grands-parents.

Le Conseil administratif a souhaité que l'administration carougeoise apporte immédiatement son appui aux bénévoles de Carouge Natation, qui se sont immédiatement magnifiquement engagés et que je souhaite devant vous chaleureusement remercier.

La plupart de ces familles sont arrivées avec extrêmement peu d'effets personnels et dans une situation de grande anxiété notamment vis-à-vis des autres membres de leur famille, comme les maris, restés en Ukraine. Dès lors, au fur et à mesure de l'arrivée de ces familles, de nombreux problèmes pratiques ont dû être résolus, comme vous pouvez l'imaginer. La vie s'est progressivement organisée dans le dortoir mais très rapidement il est apparu indispensable de leur mettre à disposition le premier étage de la salle des Charmettes pour que adultes et enfants ne passent pas leurs journées en sous-sol.

L'EMS de la Provvidenza, dont je salue ce soir son magnifique engagement, a pu accueillir l'ensemble des familles pour les repas du midi et du soir pendant les quinze premiers jours. Nous avons ensuite décidé d'installer une cuisine équipée pour permettre aux mères de préparer les repas afin de pouvoir retrouver une certaine normalité de forme de vie familiale.

A côté des personnes accueillies aux Charmettes, des familles ayant fui la guerre en Ukraine ont été accueillies à l'hôtel Ibis au Rondeau de Carouge et d'autres encore dans des familles, sur des initiatives purement privées.

Depuis ce lundi, les enfants et les adolescents des familles accueillies aux Charmettes sont scolarisés pour les plus jeunes aux Pervenches dans des classes d'accueil, et pour les adolescents au cycle des Voirets.

Pour permettre que le Service des affaires sociales puisse continuer ses activités en faveur de l'ensemble de la population carougeoise, le Conseil administratif a décidé d'engager deux personnes, sous des contrats d'agents spécialisés et ceci dès ce mardi 22 mars. Ces deux personnes travailleront à temps partiel : l'une avec la mission d'assurer la coordination avec les services cantonaux et les associations privées pour l'ensemble des personnes accueillies sur le territoire de notre commune, l'autre s'occupant de résoudre au quotidien, toutes les problématiques pratiques qui se posent.

Mardi 22 mars, le Conseil administratif a invité en urgence les habitants et habitantes de Carouge qui souhaitaient apporter une aide aux familles venant d'Ukraine, à une soirée d'information avec la présence de la direction de l'aide aux migrants de l'Hospice général et de la directrice de Caritas Genève.

Au nom du Conseil administratif, je souhaite d'ores et déjà adresser ma vive reconnaissance aux 200 personnes qui ont répondu positivement à notre appel mardi soir. Des questionnaires sous forme électronique leurs ont été proposés, pour qu'elles puissent soumettre leurs propositions d'aide. Par ailleurs un questionnaire spécifique a été dédié aux offres potentielles de logement, car nous souhaitons tout mettre en œuvre pour que les personnes accueillies dans le dortoir des Charmettes puissent en sortir le plus rapidement possible, afin de trouver des conditions de vie plus convenables et durables.

Une ligne téléphonique spécifique a été ouverte depuis hier mercredi au Service des affaires sociales avec un numéro de téléphone dédié : le 022 308 15 57. Cette ligne sera ouverte du lundi au vendredi entre 10h et 12h. De surcroît, une adresse mail : benevole@carouge.ch a également été mise en place.

Le Conseil administratif, face à des événements aussi tragiques, tels que ceux qui se déroulent aujourd'hui en Ukraine, affirme sa solidarité avec les personnes qui fuient aujourd'hui leur pays, ceci dans la tradition de ce qui a toujours honoré notre ville, soit un sens aigu de la solidarité et de la responsabilité.

Communications de Mme Molinari :

Festival Film Vert

Depuis 2016, la Ville de Carouge soutient le Festival du Film Vert, qui propose, dans toute la Suisse romande et en France, des projections de documentaires sur l'environnement, le climat, la durabilité, la consommation, et bien d'autres thématiques actuelles. Par sa diffusion auprès d'un large public, le Festival du Film Vert participe à la prise de conscience des enjeux et défis auxquels nous sommes confrontés et donne de la visibilité à des solutions innovantes et durables. La plupart des séances sont suivies d'échanges avec le public.

Très apprécié des Carougeoises et Carougeois, le festival propose trois séances à Carouge pour sa 17^{ème} édition.

- Le documentaire « Rouge », jeudi 31 mars à 20h30, un thriller écologique qui retrace l'enquête d'une journaliste dans une usine chimique en lien avec la gestion des déchets chimiques et leur impact sur la santé.
- Le documentaire « Green Warrior », lundi 4 avril à 20h30, qui aborde la question de la production des engrais à base de phosphate et la pollution des cours d'eau par les mines extractives au Maroc.
- Le documentaire « Food Fraud », le mardi 5 avril toujours à 20h30, qui revient sur la criminalité alimentaire et les produits contrefaits. J'aurai le plaisir d'ouvrir cette séance.

Quelques billets à prix réduits sont disponibles au CAVS pour les Carougeoises et Carougeois.

Vous êtes toutes et tous cordialement invités à participer à ce festival et trouverez le programme complet sur le site internet du festival www.festivaldufilmvert.ch.

Conférence scientifique sur la pollution lumineuse

La Ville de Carouge, en partenariat avec la Société astronomique de Genève, vous invite le vendredi 25 mars à découvrir les impacts de la pollution lumineuse sur notre environnement. Cette conférence gratuite, et pour tout public, apporte une vision globale sur cette thématique et propose des solutions concrètes.

Cette conférence sera animée notamment par Pascal Moeschler, biologiste, ancien directeur du CCO Protection des chauves-souris et ancien conservateur au Museum d'histoire naturelle de Genève. Eric Achkar, ingénieur et président de la Société Astronomique de Genève, ne pourra malheureusement pas être présent, pour des raisons de santé, mais sa présentation sera malgré tout faite lors de la conférence. Ils sont tous deux fondateurs de l'événement « La Nuit est Belle ! ».

Eclairage redessiné – Place du Marché

Comme nous vous l'annoncions lors du Conseil municipal du 23 septembre 2021, les lumières encastrées au sol de la place du Marché n'ont pas été rallumées après le démontage des décorations de Noël en février. En effet, ces spots éclairant le ciel sont peu efficaces en termes d'éclairage et ont des influences particulièrement négatives sur la santé de l'être humain et l'environnement.

Ainsi, dans le cadre de la deuxième étape du Plan Lumière, un nouveau paysage nocturne de cette place est en train d'être redessiné afin de lui donner un aspect plus harmonisé et esthétique, tout en respectant la biodiversité et le climat.

Une proposition sera testée prochainement et sa finalisation pourra être découverte probablement en mai ou juin

Sensibilisation aux écopoints communaux

Samedi 26 mars, de 10h à 12h et de 13h30 à 15h30, six animations sur six écopoints communaux (Blavignac, Praille 15, Cardinal-Mermillod, Sigismond, Jacques-Grosselin, Charmettes) sont prévues en collaboration avec éco21-SIG.

Les ambassadeurs et ambassadrices prodigueront des conseils personnalisés et distribueront la p'tite poubelle verte aux usagers et usagères.

Du compost pourra également être pris chez soi afin que les habitantes et les habitants se rendent compte du circuit court de leurs déchets de cuisine.

Nous nous réjouissons de ces animations qui permettront également de sensibiliser les usagers et les usagères aux problèmes d'apport en dehors des heures qui nous sont régulièrement signalés.

Atelier de semis et de repiquage

Dans le cadre de la campagne Légumes urbains de Pro Specie Rara, un atelier de plantons est prévu le 6 avril, de 18h15 à 20h à la salle du Rondeau. Les participantes et participants pourront apprendre comment repiquer des semis et en prendre soin pour manger de beaux légumes de variétés rares. Ils et elles pourront repartir avec leur pot de plantules.

Cet atelier vise à faire connaître les variétés fixées qui, contrairement aux variétés hybrides F1, peuvent se ressemer d'une année à l'autre et constituent donc la base de l'autonomie paysanne et de la souveraineté alimentaire.

Communications de Mme Lammar :

Grande braderie

Suite notamment à la discussion en commission, j'ai le plaisir de vous informer, mais peut-être l'avez-vous déjà lu dans le *Vivre Carouge*, que la Grande braderie aura lieu le week-end du 14 et 15 mai prochain.

Nous testons une nouvelle formule sous cette appellation « Grande braderie » qui se scindera en deux événements : le traditionnel vide-grenier destiné aux habitantes et habitants de Carouge qui se déroulera comme à l'accoutumée le dimanche et, nouveauté, un vide-boutique qui s'adresse, lui, aux commerçantes et commerçants carougeois et sera organisé le samedi. Les boutiques qui le souhaitent pourront donc occuper le domaine public le samedi pour vendre leur marchandise. Les commerçantes et commerçants, les artisanes et artisans pourront mettre en avant les objets confectionnés dans leurs ateliers ou sélectionnés avec soin et ainsi inviter les passantes et passant à rentrer dans leurs arcades.

De nombreux commerçants se sont d'ores et déjà inscrits et nous nous en réjouissons. La journée des inscriptions pour les habitantes et habitants se déroulera, quant à elle, le mercredi 13 avril de 7h30 à 13h au club des aînés. Vous retrouverez toutes les informations nécessaires à ces inscriptions dans le *Vivre Carouge* et ou sur le site internet de notre Commune.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Il n'y en a pas.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

4. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 064-2022 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION COMPLEMENTAIRE DE CHF 497'000.— TTC (DONT CHF 23'652.50 D'ACTIVATION DE PRESTATIONS DU PERSONNEL COMMUNAL) POUR LES FRAIS DE DEPOLLUTION ET DE REALISATION DU BATIMENT COMMUNAL DU TRIANGLE DES PERVENCHES, PARCELLE N°3301, SISE 6 RUE DES PERVENCHES A CAROUGE

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 24 février 2022 et renvoyé en commission Constructions et logements.

Celle-ci s'est réunie le 1^{er} mars 2022. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à M. Etienne s'il a quelque chose à ajouter au rapport.

M. Etienne répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 11 oui, 0 non et 0 abstention.

Le Président ouvre la discussion.

M. Voignier mentionne que le PLR votera bien sûr cette proposition, mais il souhaitait souligner que Mme la Conseillère administrative s'est engagée à donner, lors d'une séance de la commission des Finances, des explications sur l'activation des prestations effectuées par le personnel communal. Il serait intéressant de tenir cette commission relativement rapidement, avant qu'une nouvelle délibération ne soit déposée avec cette même notion, pour que l'ensemble des membres du Conseil municipal puissent comprendre de quoi il s'agit.

Mme Lammar précise qu'une des pistes évoquées serait de traiter ce sujet lors d'une commission des Finances en marge des comptes, si l'ordre du jour le permet.

M. Prod'hom signale qu'il s'abstiendra de voter puisqu'il est vice-président de la fondation qui a vendu ce terrain à la Commune.

Pour ce point à l'ordre du jour et le prochain, M. Etienne tient à saluer la qualité des présentations qui ont été faites en commission. Il n'était en effet pas évident de faire l'historique des dossiers. M. Etienne demande au Conseil administratif de transmettre ses remerciements à toutes les personnes qui se sont engagées dans les explications qui ont été données en commission, parce qu'elles ont été particulièrement précises et ont permis de rassurer beaucoup de commissaires.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 27 oui, 0 non et 1 abstention.

5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 065-2022 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION COMPLEMENTAIRE DE CHF 122'000.— TTC (DONT CHF 5'782.70 D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL) POUR LE REAMENAGEMENT DE L'ECOLE DU VAL-D'ARVE ET LA RECONSTRUCTION DU BATIMENT PARASCOLAIRE EXISTANT, PARCELLE N°3649, SISE 11-13 RUE DANIEL-GEVRIL A CAROUGE

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 24 février 2022 et renvoyé en commission Constructions et logements.

Celle-ci s'est réunie le 1^{er} mars 2022. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à M. Etienne s'il a quelque chose à ajouter au rapport.

M. Etienne répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 11 oui, 0 non et 0 abstention.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

6. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 067-2022 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A LA MODIFICATION DU DROIT DE SUPERFICIE DISTINCT ET PERMANENT N° 2128, FEUILLE 51 PAR DONATION D'UNE PART DE ½ AU PROFIT DE MESSIEURS NICOLAS ET OLIVIER RIEBEN SUR LA PARCELLE N° 2127 DE LA COMMUNE DE CAROUGE, SISE 23-25 RUE JACQUES-GROSSELIN

Mme Lammar introduit le sujet. Il s'agit d'une délibération formelle sur laquelle le Conseil municipal doit se prononcer mais sur laquelle sa marge de manœuvre est limitée. La Commune est propriétaire de la parcelle sise 23-25 rue Jacques-Grosselin. Cette parcelle est depuis 1974 grevée d'un droit de superficie de 90 ans en faveur de trois superficiaires. Depuis, les superficiaires ne sont plus que deux, Mme Laurence Rieben et M. Gérard Falquet. Un bâtiment est érigé sur cette parcelle. L'art. 5 du contrat de superficie de 1974, que les membres du Conseil municipal ont en annexe de la délibération, retient que toute cession est subordonnée au consentement de la Commune de Carouge qui ne peut la refuser que pour de justes motifs (nationalité ou solvabilité du cessionnaire, hygiène, modification dans la nature de l'exploitation et en particulier si les obligations personnelles qui incombent au superficiaire en vertu dudit contrat ne sont pas reprises par l'acquéreur.). Aujourd'hui, Mme Rieben souhaite donner à ses deux fils sa part de copropriété, correspondant à une moitié du DDP de la commune.

Selon la loi sur l'administration des communes, il revient au Conseil municipal de se prononcer sur la constitution des droits de servitude, à laquelle on peut assimiler la cession du DDP au vu de la durée résiduelle dudit DDP. Il faut relever que cette donation respecte les clauses et les conditions du DDP existant. La marge de manœuvre de la Commune est donc extrêmement limitée. En effet, le contrat de donation prévoit notamment la reprise des droits et obligations de nature réelle et personnelle, de sorte qu'il n'y a pas de raison de s'opposer à la cession, sauf solvabilité douteuse, ce qui n'est pas le cas.

À noter encore que le Conseil administratif s'est posé la question d'un éventuel droit de préemption, vu la situation et la configuration de l'immeuble. Toutefois, étant donné que le droit de préemption légal ne s'applique qu'à des biens-fonds, que seule une quote-part du DDP est transférée et que la donation

ne constitue pas non plus un cas de préemption légale de superficière, ce droit n'existe en l'espèce pas.

Au vu de ce qui précède, le Conseil administratif propose au Conseil municipal de valider cette donation et de modifier le droit de superficie en faveur de MM. Nicolas et Olivier Rieben.

La prise en considération est acceptée par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

7. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 071-2022 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CHF 20'000.— EN FAVEUR DE LA CHAINE DU BONHEUR POUR SON AIDE AUX VICTIMES DU CONFLIT EN UKRAINE

Mme Hiltbold indique que cette délibération vise à donner un montant de CHF 20'000.- à la Chaîne du bonheur pour venir en aide aux réfugiés touchés par la guerre en Ukraine. Pour rappel, il est de coutume de donner un montant de CHF 20'000.-, pris sur les lignes de l'aide aux pays en voie de développement, à chaque délibération que le Conseil administratif propose au Conseil municipal au cours de l'année en fonction des événements qui se produisent dans le monde. Aujourd'hui, le Conseil administratif demande donc au Conseil municipal le montant usuel, soit CHF 20'000.-, pour la Chaîne du bonheur qui le distribuera à ses associations partenaires. Mme Hiltbold remercie le Conseil municipal de faire bon accueil à cette délibération.

La prise en considération est acceptée par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

Mme Merle remercie l'administration pour le remarquable et rapide travail qu'elle a effectué pour accueillir les familles ukrainiennes qui sont venues à Carouge. En tant que voisine, elle a pu se rendre plusieurs fois aux Charmettes faire connaissance avec ces familles. Tout ce qui a été fait en très peu de temps est remarquable. Mme Merle prie le Conseil administratif de bien vouloir transmettre ses félicitations à l'administration pour la rapidité avec laquelle tout cela a été fait. Concernant les CHF 20'000.-, elle remarque que la Chaîne du bonheur va certainement recevoir une aide de grande ampleur, probablement des dizaines de millions de francs. Elle se demandait s'il ne serait pas pertinent d'attribuer une partie de cette somme – elle ne se prononce pas sur le pourcentage – à une aide que la Commune pourrait apporter directement aux familles qui sont logées à Carouge. Certes, ces familles vont recevoir des fonds de la Confédération, mais l'on sait déjà qu'il s'agira de sommes extrêmement minimes. Mme Merle aurait trouvé intéressant, comme acte de proximité, qu'une partie de l'argent de cette délibération serve, sur la base des demandes des familles et des besoins répertoriés par le service des affaires sociales, directement aux familles accueillies sur le territoire carougeois.

Mme Hiltbold relève que l'un n'empêche pas l'autre. La Commune apporte déjà aujourd'hui du soutien à ces familles ukrainiennes, par le biais de lignes budgétaires qui peuvent être utilisées pour ce faire. Mme Hiltbold laissera le Conseil municipal débattre de la proposition de Mme Merle, mais elle relève que s'il attribue un montant de cette délibération pour ces familles ukrainiennes en particulier, plusieurs questions se posent. Elle ajoute que la Ville de Carouge a fait un appel à bénévoles. Le but de la séance d'information qui s'est déroulée mardi soir était aussi de mettre en contact les personnes comme Mme Merle, comme les membres du Carouge Natation, et bien d'autres qui ont sollicité la

Commune en demandant ce qu'elles pouvaient faire pour ces familles. Le Conseil administratif compte également sur les Carougeoises et les Carougeois pour apporter des petits plus à ces familles, par les liens qu'ils créeront en les emmenant à différents loisirs, en échangeant avec eux, en les aidant dans des démarches administratives, éventuellement en leur donnant un certain nombre de choses, voire en les soutenant financièrement. Pour revenir à la proposition de Mme Merle, Mme Hiltpold pense qu'affecter un montant de cette délibération à ces familles risquerait d'être un autogoal, si cela a pour conséquence d'exclure les autres lignes budgétaires à disposition.

Mme Merle en conclut que l'aide, y compris sous une forme financière, et pas uniquement sous forme de temps ou de prestations personnelles, est prise sur les lignes existantes du service social.

Mme Hiltpold le confirme. Le budget comporte des lignes d'aide individuelle et d'aide collective, mais aussi une ligne d'aide aux migrants depuis 2015, avec l'arrivée des réfugiés fuyant la guerre en Syrie. En fonction de l'évolution de la situation, il n'est pas exclu que ces lignes soient en dépassement. Mais à ce jour, elles sont globalement à l'équilibre. Il faut aussi savoir que la Commune peut bénéficier de l'aide de différentes fondations ou associations. Elle a par exemple sollicité Partage pour des biens. Mme Hiltpold ajoute que l'utilisation de ces lignes ne met pas en péril l'aide fournie aux Carougeoises et Carougeois.

M. Baertschi félicite d'abord le Conseil administratif pour sa réactivité et son efficacité dans ce dossier. Ensuite, il relève que des besoins pourraient apparaître auxquels la Commune n'a pas pensé. Hier, lors d'une visite de ces personnes chez lui, il a appris que Swisscom a donné à toutes les mères un abonnement gratuit, mais pas aux enfants. Or, quand les juniors vont par exemple au cycle du Voirets, cela crée un petit problème, parce qu'ils sont toujours connectés à l'Ukraine. C'est un exemple où la Commune pourrait peut-être faire quelque chose. M. Baertschi remarque ensuite que la rubrique 5936 est systématiquement utilisée en cas de grave événement dans le monde, comme le disait Mme Hiltpold. Il considère qu'il ne faut pas déroger à cette règle. Il a appris avec grand plaisir que le Conseil administratif avait engagé deux personnes à temps partiel pour le suivi. Il y a une série de contributions communales, grâce aussi à l'action du service social communal qui, il faut le dire ici, est exemplaire dans ce dossier. Mais M. Baertschi pense qu'il vaut mieux ne pas attribuer une partie du montant de CHF 20'000.- aux familles accueillies à Carouge. Il y a aussi des personnes en Ukraine qui souffrent. Ces CHF 20'000.- ne représentent peut-être pas grand-chose, mais c'est au moins un geste.

Mme Hiltpold précise à toutes fins utiles que les personnes qui ont été engagées ont des contrats à durée déterminée. Il s'agit d'agents spécialisés. Ces engagements entrent dans l'enveloppe budgétaire, sachant que des postes n'ont pas été repourvus.

M. Voignier est favorable à maintenir la somme de CHF 20'000.-, comme le Conseil municipal le fait pour d'autres événements – il n'y a pas de degré de valeur entre tel ou tel événement. Par ailleurs, il salue ce que le Conseil administratif a fait jusqu'ici et l'encourage à continuer dans ce sens. Il mentionne notamment l'engagement de ces deux collaborateurs. Il pense que, si des lignes budgétaires devaient être dépassées, personne ici ne s'opposerait à ces dépassements. Il souhaite ensuite savoir si la Commune pourrait faire appel aux civilistes, comme durant le Covid, par exemple pour accompagner les familles dans leurs démarches administratives.

Mme Hiltpold répond que la question du recours aux civilistes pourra être examinée, mais il lui semble que des conditions spécifiques doivent être remplies quant aux contrats, aux durées, etc. Cela pourrait être utile pour l'Hospice général. Mme Hiltpold ajoute que celui-ci va recruter énormément de personnes. Il faut savoir que ce que la Commune accomplit aujourd'hui devrait être fait par le Canton. Le Conseil administratif a décidé de le faire en guise de trait-d'union, parce que le Canton est débordé et qu'il n'est pas certain que ces personnes, le jour où elles obtiennent un permis, puissent rester à Carouge, à moins qu'elles n'aient créé des liens ici et en quelque sorte posé leurs valises. Le Conseil administratif souhaite qu'elles puissent rester à Carouge puisqu'elles ont commencé à tisser des liens. C'est pour cela qu'il met ces moyens en place. Mais ensuite, l'Hospice général et différentes associations prendront le relais.

Concernant la protection civile, Mme Lammar signale, expérience faite pendant la pandémie, qu'il est extrêmement compliqué de faire appel aux civilistes – quand bien même ils sont très motivés et enclins à aider, en particulier leur commune – dès lors qu'en cas de crise, ce sont des plans cantonaux qui sont déclenchés, en l'occurrence le plan ORCA, et que tout est sous commandement cantonal. Il faut demander l'autorisation au Canton et la Ville de Carouge a pu constater lors de la crise du Covid, que pour des actions communales, il est très difficile d'obtenir une réponse rapide, voire même très difficile d'obtenir une réponse favorable. Il fallait justifier en détail les missions pour lesquelles la Commune avait besoin de la protection civile.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

8. MOTION 019-2021 R : CREATION D'UN FONDS D'APPRENTISSAGE

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 21 octobre 2021 et renvoyé en commission des Affaires sociales.

Celle-ci s'est réunie le 8 mars 2022. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à Mme Cambier si elle a quelque chose à ajouter au rapport.

Mme Cambier répond par la négative.

La commission a préavisé défavorablement la motion par 9 non, 3 oui et 0 abstention.

Le Président précise qu'un préavis défavorable est exprimé par les commissaires qui recommandent au Conseil administratif de poursuivre et de développer des projets de promotion du cursus d'apprentissage à l'échelle communale.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Merle donne lecture de son intervention :

Mesdames les Conseillères administratives, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le groupe du Centre-Vert/libéraux prend note avec regret du préavis négatif donné par la commission des Affaires sociales à cette motion.

Tout d'abord nous regrettons vivement que, pour l'examen de cette motion qui, rappelons-le, a été présentée au Conseil municipal le 21 octobre 2021 et traitée en commission plus de quatre mois après, le 8 mars 2022, il n'y ait pas eu apparemment suffisamment de temps pour inviter d'autres intervenants que la FER et l'OFPC. Ces organes nous ont certes donné des informations très intéressantes sur le processus d'apprentissage, mais ils ne semblaient pas avoir des informations à jour sur le fonds d'apprentissage de la Ville de Genève. Or, rappelons que l'objet de la motion était justement de discuter de la possibilité de créer un fonds en s'inspirant notamment de ce qui est fait par Genève. Quelle surprise, dès lors, de constater que nos autorités n'ont pas cru bon de solliciter les personnes qui auraient pu nous donner les informations les plus pertinentes et à jour sur ce fonds. Certains membres du Conseil municipal ont dès lors pris la peine de faire cette démarche, en allant chercher des informations auprès de la Ville.

Nous avons ainsi appris, après quelques coups de fils, qu'une évaluation du fonds d'apprentissage avait été faite en septembre 2019, trois ans après la création du fonds, par la société Evaluanda auprès de 373 entreprises, avec un taux de participation de 67%. Je ne vais pas vous lire le rapport, rassurez-vous, mais seulement ses conclusions. Relevons d'abord que le fonds d'apprentissage a passé de 169 demandes soutenues en 2016 à 235 en 2020, soit une progression de 39%. Les entreprises se disent très satisfaites, à 68,8%, ou plutôt satisfaites, à 28,6%. Elles indiquent que le montant reçu via le fonds vient compenser le temps passé à encadrer l'apprenti et l'éventuel manque à gagner qui peut en découler. Mais le plus important, à nos yeux, est que le fonds d'apprentissage est vu par ces entreprises comme une valorisation des entreprises formatrices, comme un signe de reconnaissance de la collectivité envers les employeurs et comme une incitation et un encouragement à former des apprentis.

Un autre argument avancé en commission a été qu'il ne fallait pas créer une usine à gaz. Mais, de fait, il n'y a aucune raison pour que ce fonds en soit une. Si la Ville de Genève a pu mettre en place un processus unanimement reconnu comme simple et rapide pour les entreprises bénéficiaires, alors gageons que Carouge pourra certainement faire aussi bien, voire mieux. Et pour information, le règlement genevois comporte seize articles et tient sur moins de trois pages.

Il a aussi été mentionné qu'il ne fallait pas créer de doublon avec l'Etat. Mais nous ne voyons pas, dans ce fonds de soutien, un quelconque doublon avec ce qui se fait au niveau cantonal.

Créer ce fonds de soutien à Carouge et le faire savoir aux entreprises et aux citoyens carougeois, c'est affirmer la volonté de la Commune de s'engager en faveur de la formation de nos jeunes et de la relève de nos entreprises. C'est un engagement politique et social fort que nous nous devons de prendre.

En conséquence, nous demandons le renvoi en commission, en y invitant la Ville de Genève et la Commune de Cologny. Nous souhaiterions également entendre un membre de l'administration qui organise les speed datings pour les apprentis à Carouge.

Merci pour votre attention.

Mme Hiltpold reconnaît que le délai de quatre mois est peut-être un peu long, mais il faut que les membres du Conseil municipal se rendent compte que, quand ils déposent des motions demandant au Conseil administratif d'étudier une problématique, les services l'étudient et viennent avec des présentations et des propositions. En l'occurrence, il a été très compliqué de trouver les bonnes personnes à auditionner et de contacter ces personnes. Ensuite, il a fallu un peu de temps pour préparer les présentations. Un contact a également été pris avec la Ville de Genève, qui a donné les informations que Mme Merle a relevées ce soir. Tout cela a donc pris un peu de temps. Mme Hiltpold regrette que Mme Merle n'ait pas demandé de poursuivre la commission lors de ladite séance. Il aurait été possible de solliciter la Ville de Genève, si tel avait été le souhait de la commission. Mme Merle a raison, 67% des entreprises se sont dites satisfaites d'avoir touché CHF 3'000.-. Ce qui ne ressort pas de l'évaluation, c'est de savoir si c'est ce soutien qui les a convaincues d'engager un apprenti. Or, la problématique est celle-là : la Ville de Carouge doit-elle créer un fonds pour pousser les entreprises à prendre des apprentis ? Est-ce ce soutien qui convainc les entreprises à engager des apprentis ? Cela ne ressort pas de cette évaluation. En commission, les experts ont répondu très précisément aux questions. L'un d'eux a dit que ce n'était pas cela qui convainquait une entreprise et qu'il y avait d'autres moyens pour faire en sorte que les entreprises deviennent des entreprises formatrices et engagent des apprentis. Mme Hiltpold ne répètera pas les explications qui ont été données en commission sur les raisons pour lesquelles Genève, en matière d'apprentissage, était différent des autres cantons (grand nombre de métiers tertiaires, dans lesquels il y a donc moins d'apprentissages, nombreuses multinationales, etc.). Mme Hiltpold mentionne ensuite que le fonds de la Ville de Genève est doté de CHF 1 million, et qu'une personne est engagée à 60%. Les conditions posées sont notamment qu'il doit s'agir d'entreprises genevoises et d'apprentis genevois. Si la Ville de Carouge doit élaborer un règlement pour un fonds, Mme Hiltpold imagine que ce fonds sera dévolu aux entreprises carougeaises et aux apprentis carougeois. Il faudra un travail pour s'assurer que toutes les conditions soient remplies.

Et ce alors que le bénéfice n'est pas démontré. Voilà les raisons pour lesquelles l'administration et Mme Hiltpold pensent qu'il s'agit d'une fausse bonne idée.

Mme Merle relève que, selon Mme Hiltpold, Evaluanda ne démontre pas que les entreprises ont pris leur décision d'engager un apprenti en raison de l'aide qui est donnée. Elle n'a pas la même lecture de ce rapport. Rien n'indique, à part l'opinion d'un expert – qui n'est pas le seul expert dans le canton de Genève –, que l'aide financière ne soit pas ce qui fait la différence dans la décision d'une entreprise d'engager ou non un apprenti. Mme Merle rappelle que de nombreuses entreprises ont estimé que cette aide financière leur permettait de compenser le temps et l'éventuel manque à gagner que représente la formation d'un apprenti. Elle regrette que ces informations, dont disposait Mme Hiltpold, n'aient pas été communiquées lors de la commission. Elle est consciente qu'il faut du temps pour préparer une commission, mais elle note que les présentations qui ont été faites en commission ont été préparées par les intervenants et non pas par l'administration.

Mme Hiltpold souhaite préciser qu'en commission, Mme Merle a posé des questions sur la problématique de la Ville de Genève et que l'administration lui a répondu, certes sans donner les chiffres de l'étude.

Mme Turgut Bandelier signale en préambule que le groupe des Verts remercie le groupe du Centre-Vert'libéraux pour le dépôt de la motion relative à la création du fonds d'apprentissage qui a conduit à la tenue d'une séance de commission riche en informations de la part du chargé du secteur de l'apprentissage de la FER, et Mme Egger, responsable du Centre de compétences entreprises de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue. A l'issue de cette commission, une petite poignée de commissaires a préavisé favorablement la motion. Mme Turgut Bandelier avoue qu'elle n'avait pas beaucoup d'arguments, si ce n'est idéologiques, parce que les acteurs de terrain ont fait un retour très précis et documenté et qu'elle n'a pas l'habitude d'invalider leurs expériences. A la suite de cette séance, un contact a été pris avec le service Agenda 21 qui est chargé de la gestion du fonds d'apprentissage de la Ville de Genève et qui a transmis les chiffres de l'année 2020 et quelques éléments qualitatifs et quantitatifs dont ne disposait pas la commission.

Lancé en 2016 suite à une initiative municipale émanant des Socialistes - Ville de Genève, le fonds d'apprentissage, doté en 2020 d'un montant d'un peu plus de CHF 700'000.-, a reçu environ 300 demandes en 2020 qui émanaient de 188 entreprises. Le soutien du fonds a touché 184 entreprises en 2020. Par ailleurs, il ressort que les entreprises formatrices voient dans le versement des primes émanant de ce fonds, comme l'a souligné Mme Merle, la reconnaissance par une collectivité publique des efforts déployés par elles dans le cadre de la formation continue des jeunes. Mme Turgut Bandelier a reçu le renseignement que, souvent, ce montant, de CHF 3'000.- ou CHF 5'000.- en fonction de la prime, est dédié à la formation de quarante heures que les entreprises doivent suivre pour devenir des entreprises formatrices. Il s'avère également que ce fonds permet d'entretenir un dialogue avec les acteurs du tissu économique de la Ville de Genève, et notamment les PME. La Ville de Genève est du reste un peu envieuse parce que Carouge a une meilleure communication avec ses PME. Mme Turgut Bandelier, en tant que Conseillère municipale, est fière de savoir que l'administration a un lien très étroit avec le tissu économique carougeois.

Quant au fonctionnement administratif du fonds, Mme Turgut Bandelier se permet de revenir sur les propos de Mme Hiltpold, puisqu'une personne est effectivement employée à 60% dans le cadre du service Agenda 21, mais alloue en réalité 10% ou 20% de son temps de travail à la gestion administrative du fonds. Il apparaît également que le fonds d'apprentissage de la Ville de Genève représente, du point de vue du service Agenda2 1, un outil de politique publique qui fonctionne, dans le cadre de son règlement. Au vu de ces quelques éléments quantitatifs et qualitatifs, les Verts appuient le renvoi en commission, afin d'auditionner la Ville de Genève, pour que l'ensemble des commissaires disposent du même niveau d'information afin de pouvoir avoir une position éclairée sur la question. Ils demandent également une audition sur le modèle déployé par la Ville de Coligny. Et si la Ville de Genève estime, lors de cette audition, que cet outil ne fonctionne pas, Mme Turgut Bandelier partira du principe que la commission a été jusqu'au bout du processus et, sans aucun regret, elle n'entérinera pas la motion.

M. Lauret mentionne que, lors de la commission, à laquelle il a participé, un certain nombre de commissaires n'étaient pas convaincus que le but visé serait atteint, raison pour laquelle ils ont préavisé négativement la motion. Après avoir reçu d'autres éléments et après de multiples échanges, le groupe socialiste a décidé de soutenir le renvoi en commission.

M. Barbuzzi apporte quelques explications sur les raisons de la démarche du Centre-Vert'libéraux. Il ne s'agit pas de « forcing », mais simplement de la nécessité de compléter la discussion. M. Barbuzzi est un peu étonné des propos de Mme la Conseillère administrative, qui n'est probablement pas sans savoir que la formation est un élément essentiel pour augmenter l'employabilité des jeunes. Sans formation, aujourd'hui, un jeune se retrouvera au chômage ou à l'aide sociale, ce qui coûte bien plus cher que l'investissement qui est demandé dans le cadre de ce fonds d'apprentissage. M. Barbuzzi relève ensuite que Mme Hiltbold a mentionné un expert, qui représente la FER, laquelle ne représente de loin pas toutes les PME du canton. Il suffit de discuter avec des entreprises carougeoises pour se rendre compte que certaines ne prennent pas d'apprentis simplement parce qu'elles n'en ont pas les moyens financiers. Avec ce fonds, la Commune montrerait aux entreprises qu'elle s'implique, et elle ferait une différence. Certaines petites entreprises pourraient être des entreprises formatrices, mais elles ne le sont pas parce que cela engendrerait trop de pertes pour elles. Cette petite aide serait suffisante pour qu'elles envisagent de prendre un apprenti. M. Barbuzzi ne met pas en doute les propos du représentant de la FER - il n'a pas assisté à la commission mais il a lu le procès-verbal. Il considère cependant qu'il faut aussi discuter avec les entreprises locales et, pour en connaître plusieurs, il peut dire qu'aujourd'hui, il s'agit d'un point de blocage, qui pourrait être levé avec une aide financière. Il souligne que le montant de cette aide serait vraiment très faible, comparé aux coûts que représenterait une aide sociale par la suite. En conclusion, il remercie les différents groupes de soutenir le renvoi en commission pour compléter la discussion, quitte à amender finalement l'invite, mais en ayant tous les éléments pour juger de la pertinence de cette motion.

Il ne faudrait pas faire dire à Mme Hiltbold ce qu'elle n'a pas dit. La formation est effectivement essentielle et il faut soutenir les jeunes et les entreprises pour que les propositions d'apprentissages à Genève soient utilisées. Si la Ville de Genève envie la Ville de Carouge, c'est probablement parce que celle-ci a énormément de contacts avec ses entreprises grâce au PEJ. La Ville de Carouge met énormément de moyens pour ses jeunes, pour les aider à se réinsérer, pour les aider à trouver leur voie. Mme Hiltbold souligne que la question est de savoir si une petite aide financière convaincra une entreprise à engager un apprenti. Par rapport au salaire d'un apprenti sur trois ans, un montant de CHF 3'000.- ne représente pas grand-chose, mais il est toujours bon à prendre et les entreprises ne diront bien sûr jamais qu'elles ne sont pas contentes de l'avoir touché. Il a été proposé que Carouge fasse ce que fait Cologny, c'est-à-dire mette en avant l'apprentissage auprès des entreprises carougeoises et des jeunes. Mme Hiltbold le répète : d'après l'administration et elle-même, et selon l'expert, le simple fait de donner de l'argent ne permettra pas de faire en sorte que davantage d'apprentis soient engagés. Concernant la formation des collaborateurs des entreprises, Mme Hiltbold considère que ce ne sont pas ces CHF 3'000.- qui vont convaincre l'employé d'une entreprise de devenir formateur. D'autres mesures sont mises en place pour ce faire. Mme Hiltbold rappelle en outre que la formation est du ressort du Canton. La Commune peut mettre en avant un certain nombre de choses, mais il faut aussi que le Canton fasse sa part. La motion délègue en réalité une tâche du Canton à la Commune. Cette problématique devrait être traitée par le Canton. Si le Conseil municipal veut que la Commune fasse de la publicité pour l'apprentissage auprès des entreprises, elle peut le faire. La déléguée aux entreprises qui vient d'être engagée pourrait aussi rencontrer les entreprises et leur parler de leur rôle de formatrices. Mais s'agissant de l'utilité du fonds, encore une fois, la question fondamentale est de savoir si une aide de CHF 3'000.- ou CHF 2'000.- va convaincre une entreprise de prendre un apprenti, alors qu'elle n'en a jamais pris. Si le Conseil municipal renvoie la motion en commission, il serait intéressant de demander à la Ville de Genève si elle dispose d'une statistique sur les entreprises qui n'avaient pas d'apprentis et qui ont été convaincues d'en engager parce qu'elles pouvaient toucher CHF 3'000.-.

M. Voignier revient sur la première intervention de Mme Merle, qui s'étonnait du vote défavorable en commission. Si les commissaires ont préavisé défavorablement cette motion, c'est parce qu'ils

disposaient d'éléments pour le faire. M. Voignier regrette que les motionnaires, lors du tour de pré-consultation, n'aient pas demandé d'auditionner des acteurs tels que la Commune de Cologny ou la Ville de Genève, et s'offusquent ensuite parce que ces acteurs n'ont pas été auditionnés. Il peut comprendre que certains veulent renvoyer la motion en commission pour un complément d'information. Mais il souhaite souligner tout ce qu'entreprend déjà la Ville de Carouge. A la fin de la discussion, la commission a dit qu'elle souhaitait que la Commune continue ses actions pour la promotion de l'apprentissage au sein des familles carougeoises, parce que, comme l'ont relevé tant le représentant de la FER que celui de l'OFPC, les apprentissages ont malheureusement une mauvaise réputation. Souvent, les parents veulent que leurs enfants fassent des études et considèrent l'apprentissage un peu comme une voie de garage. Il faut donc valoriser l'apprentissage. Par ailleurs, il faudra effectivement démontrer à M. Voignier que c'est parce qu'on lui offre CHF 3'000.- qu'une entreprise décide de devenir formatrice. A noter qu'il a été indiqué en commission que Carouge comptait un certain nombre d'entreprises avec beaucoup d'apprentis. Encore une fois, M. Voignier peut comprendre le renvoi en commission, mais il ne souhaite pas que l'on rabaisse tout ce qui est fait aujourd'hui par Projets Emploi Jeunes ou par la Commune pour promouvoir l'apprentissage, par exemple le speed-dating. Enfin, il rappelle qu'en commission, il a remercié le PDC, parce que même si la motion n'a pas été votée, elle a permis aux commissaires de bien mieux comprendre les problématiques liées à l'apprentissage.

M. Von Burg appuie les propos de son préopinant dans le sens où cette séance de commission a été probablement la meilleure à laquelle il a assisté depuis qu'il siège au Conseil municipal. La qualité de l'information qui a été donnée aux commissaires était excellente. La raison pour laquelle la grande majorité de la commission a voté un préavis négatif, c'était parce qu'elle estimait que l'invite ne tirait pas dans la bonne direction. Après avoir entendu les experts, après avoir débattu, il est ressorti assez clairement que le problème de l'apprentissage des métiers techniques et manuels à Genève, ce n'est pas que les entreprises ne veulent pas engager d'apprentis, c'est qu'il n'y a pas assez de candidats apprentis. Dans la population, les apprentissages sont déconsidérés. Par conséquent, s'il faut mener une action en faveur de ces apprentissages, il y a d'autres actions qui sont bien plus importantes que cette subvention aux entreprises : des actions d'information à destination notamment de la population, des actions de revalorisation de ces apprentissages et de ces métiers. M. Von Burg ne s'oppose pas au renvoi en commission, mais il souhaite que la commission considère la situation plus largement et propose éventuellement une autre invite.

Mme Merle souligne qu'il n'y a aucune volonté de dévaloriser ce que fait déjà la Commune pour les jeunes. Elle ne voit pas ce qui, dans les propos des motionnaires en commission ou ce soir, tendrait à dévaloriser ce que fait la Ville de Carouge. Concernant ensuite la pertinence du fonds, M. Barbuzzi l'a dit, les motionnaires sont prêts à revoir l'invite. Mme Merle relève que, selon l'expert, ce n'est pas l'aide financière qui est le plus important. Qu'on lui permette de ne pas être d'accord avec lui. Il semble important d'approcher des entreprises carougeoises pour voir comment elles perçoivent le problème. Les motionnaires n'ont jamais dit que, pour eux, la seule option était ce fonds. Ils pensent aussi qu'il faut envisager d'autres formes de promotion, mais l'impact financier d'une aide ne peut pas être sous-estimé. Mme Hiltbold certifie qu'elle pense que ce n'est pas ce qui fait la différence, mais il s'agit là d'une opinion personnelle, et non pas de quelque chose qui a été démontré. La meilleure façon de le démontrer, ce serait de faire un essai et, après une ou deux années d'existence du fonds, de faire un bilan. Il n'y a pas de preuve démontrant que cette aide financière est inutile. En revanche, il y en a passablement démontrant que les entreprises l'apprécient. Mme Merle invite les commissaires à aborder cette seconde commission, si le renvoi est voté, avec un esprit ouvert. De leur côté, les motionnaires sont prêts à modifier l'invite pour en faire quelque chose de plus général. Mme Merle ajoute que ce fonds permettrait aussi une meilleure transparence et un meilleur suivi. En effet, à Carouge, les actions qui sont menées auprès des entreprises sont prises apparemment sur différentes lignes budgétaires. Il pourrait être intéressant de regrouper dans ce fonds tout ce qui est fait pour soutenir l'apprentissage. Cela permettrait d'avoir une vue bien plus précise.

Mme Cambier abonde dans le sens de M. Voignier et de M. Von Burg. Elle trouve dommage de relancer le débat puisque la commission a clairement préavisé défavorablement la motion. Le Conseil

administratif réalise déjà un travail considérable en matière de promotion de l'apprentissage. Si le renvoi en commission est malgré tout voté, Mme Cambier souhaite obtenir les chiffres carougeois. La commission a entendu des chiffres cantonaux et des chiffres de la Ville de Genève, elle aura ceux de Cologny, mais tout cela ne correspond pas à Carouge. Mme Cambier souhaite connaître le nombre d'entreprises formatrices qui existent déjà à Carouge, le nombre d'apprentis qui sont engagés, le nombre de places d'apprentissage que le PEJ et les TSHM ont réussi à obtenir grâce à leur réseautage, des chiffres sur le recrutement en direct, et voir également ce que la déléguée aux entreprises et à l'économie pourrait apporter d'elle-même.

Mme Châtelain a aussi participé à la commission et rejoint en partie les propos de M. Voignier. Les commissaires n'avaient pas tous les éléments. On leur a notamment dit qu'en Ville de Genève, le fonds n'avait pas eu un grand succès auprès des entreprises. Personnellement, Mme Châtelain a douté de la nécessité de cette motion mais, avec les nouveaux éléments qui ont été donnés ce soir, elle pense qu'il est nécessaire de pouvoir en rediscuter en commission.

Mme Hiltpold a exprimé une opinion, comme l'a mentionné Mme Merle - c'est le rôle des politiciens. Elle précise ensuite que c'est une question de moyens. Si le Conseil municipal donne les moyens au Conseil administratif, tout est possible. La position qui a été défendue en commission était aussi basée sur les priorités de la Commune. Par rapport aux actions qui sont déjà menées ou qui pourraient être menées, il semblait qu'un fonds n'était pas la meilleure proposition. Mais c'est le Conseil municipal qui le décidera et c'est lui qui donnera les moyens d'appliquer ou non sa décision. Par ailleurs, si le renvoi en commission est accepté, Mme Hiltpold souhaite savoir précisément quelles sont les personnes à auditionner. Il a été suggéré d'entendre des entreprises carougeoises. Mme Hiltpold suppose que les celles qui engagent déjà des apprentis diront qu'elles seraient contentes de toucher CHF 3'000.-, mais il est toujours possible de leur poser la question. Elle remercie donc les membres du Conseil municipal de communiquer les noms des entreprises qu'ils souhaitent auditionner.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la proposition de renvoyer la motion en commission.

Le renvoi en commission est accepté par 22 oui, 2 non et 4 abstentions.

Le Président se proposant de passer au point suivant de l'ordre du jour, M. Voignier suggérerait d'ouvrir le tour de pré-consultation afin de définir qui devrait être auditionné. Il ne souhaiterait pas qu'après cette deuxième séance de commission, l'on vienne se plaindre qu'untel ou untel n'a pas été entendu.

Le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Voignier souhaite que les personnes à entendre soient clairement définies et que l'administration puisse le noter, afin d'éviter tout impair lors de la commission.

Mme Turgut Bandelier demande l'audition de Mme Chiara Barberis, chargée du service du développement durable en Ville de Genève, auquel l'Agenda 21 est lié. Mme Barberis semble la personne la plus à même de présenter le fonctionnement du fonds de la Ville de Genève, les obstacles rencontrés et peut-être l'historique de ce fonds. Mme Turgut Bandelier appuie également l'audition de la personne chargée de ce secteur en Ville de Cologny.

Mme Merle avait déjà exprimé ses demandes à la fin de son discours. Outre les auditions que Mme Turgut Bandelier vient de demander, elle souhaite entendre la personne qui organise les speed-datings avec les entreprises carougeoises. Mme Merle confirme à Mme Hiltpold qu'elle entend par là le recrutement en direct.

M. Voignier rebondit sur la proposition de Mme Hiltpold concernant les entreprises. Il suggère que Projets Emploi Jeunes contacte une entreprise avec laquelle le PEJ collabore pour qu'elle vienne en commission faire part de son expérience et de ce qu'elle pense d'une éventuelle aide financière, en

particulier si elle aurait pris plus rapidement un apprenti dans l'hypothèse où une telle aide lui aurait été donnée.

Mme Cambier réitère sa recommandation d'auditionner le PEJ. Elle pensait à Mme Vazquez, qui est en lien direct avec les entreprises. Elle souhaite aussi qu'un TSHM soit auditionné, sachant que les TSHM accompagnent les jeunes dans leur recherche d'apprentissage, ainsi que la déléguée aux entreprises, qui pourra notamment expliquer son travail et peut-être rassurer certains commissaires. Enfin, elle pense que le PEJ pourra fournir certains des chiffres qu'elle a demandés plus tôt. La FER et l'OFPC devaient aussi en transmettre.

9. POSTULATS

Il n'y en a pas.

10. RESOLUTIONS

Il n'y en a pas.

11. PETITIONS

Il n'y en a pas.

12. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des conseillers municipaux

Complément de réponse de Mme Hiltpold à la question orale QO 074-2021 de M. Lauret

Pour rappel, M. Lauret s'inquiétait de la vitesse des véhicules à l'avenue de la Praille, en zone 30, et demandait si un visispeed ou un ralentisseur pouvait être installé

Après discussion avec M. Lauret pour trouver le meilleur emplacement, un radar pédagogique de vitesse (préventif et non étalonné) a été mis en place par la police municipale à l'avenue de la Praille 34, où la vitesse maximale autorisée est fixée à 30km/h, du 11 février au 11 mars 2022.

L'objectif était de récolter les données pour les véhicules en provenance du rondpoint Gavard/Léopard et circulant en direction de la rue Jacques-Grosselin, afin d'évaluer la vitesse des usagers empruntant l'avenue de la Praille.

Durant cette période, 50'139 vitesses ont été enregistrées et il ressort de ces données les éléments suivants :

- 41'543 véhicules ont respecté la vitesse de 30 km/h (82,8% environ).
- 6'555 véhicules ont été enregistrés à une vitesse comprise entre 31 et 35 km/h (13,1% environ).
- 1'727 véhicules ont été enregistrés à une vitesse comprise entre 36 et 40 km/h (3,4% environ).
- 259 véhicules ont été enregistrés à une vitesse comprise entre 41 et 45 km/h (0,5% environ).
- 47 véhicules ont été enregistrés à une vitesse comprise entre 46 et 50 km/h (0,09% environ).
- 7 véhicules ont été enregistrés à une vitesse comprise entre 51 et 55 km/h (0,015% environ).
- 1 véhicule a été enregistré à une vitesse de 58 km/h (0,002% environ).

Si l'on tient compte de la marge de sécurité de 5 km/h, qui est généralement déduite de la vitesse mesurée par un radar, on peut constater qu'environ 95,9% des véhicules ont respecté la limitation de vitesse.

Le solde de véhicules n'ayant pas respecté la limitation de vitesse s'élève donc à 4,1% et les dépassements de plus de 10 km/h sont l'œuvre d'environ 0,7% des conducteurs. Quant aux heures des dépassements de vitesse, il appert que celles-ci sont aléatoires, de jour comme de nuit.

Au vu de ce qui précède, on peut relever que la très grande majorité des usagers de la route respecte la limitation de vitesse, que les dépassements de vitesse sont ponctuels et dus à une minorité de conducteurs et que l'aménagement du tronçon semble adéquat.

Réponse écrite de Mme Lammar à la question écrite QE 016-2021 de Mme Turgut Bandelier qui se demandait comment Carouge pourrait se préparer à la pénurie d'électricité

La Ville de Carouge ne peut influencer de manière directe ni l'approvisionnement en électricité, ni la gestion du manque en cas de pénurie. Ces deux domaines relèvent des compétences de la branche énergétique d'une part et, d'autre part, dans une moindre mesure de la Confédération et des Cantons. La Commune ne peut agir que sur la réduction de la demande électrique à l'échelle de son territoire et, dans une situation de pénurie, elle devra s'adapter aux décisions prises par la Confédération et les entreprises électriques suisses.

L'art. 6 al. 2 de la loi sur l'énergie définit les compétences en matière d'approvisionnement en électricité : L'approvisionnement énergétique relève de la branche énergétique. La Confédération et les cantons créent les conditions générales nécessaires pour que cette branche puisse assurer l'approvisionnement énergétique de manière optimale dans l'intérêt général.

La Confédération et les cantons assument un rôle subsidiaire : ils fixent les conditions-cadres qui permettent à la branche d'effectuer sa tâche de manière optimale. En cas de pénurie, la Confédération peut ordonner des mesures de gestion temporaire, dont la mise en œuvre est confiée à l'OSTRAL (Organisation pour l'approvisionnement en électricité en cas de crise).

Parmi les mesures de gestion réglementée que la Confédération peut décider de mettre en place, il y a :

- les restrictions de consommation pour les appareils électriques de confort, non-nécessaires ;
- le contingentement pour les gros consommateurs, qui peuvent être, par exemple, obligés d'économiser une certaine quantité d'électricité ;
- le délestage du réseau ; mesure visant à interrompre l'approvisionnement de certains secteurs pendant plusieurs heures. Les coupures ont lieu par rotation.

En conclusion, le rôle que Carouge peut jouer à l'heure actuelle est un rôle très en amont, i.e. la Ville a inscrit dans sa politique énergétique la baisse des besoins, notamment de la demande électrique ; cet axe de la politique énergétique est mis en œuvre par des projets d'optimisation de son patrimoine bâti, de ses luminaires publics ou encore par des projets de sensibilisation auprès des PME et des habitants. Un autre axe de la politique de Carouge est la valorisation de la ressource solaire photovoltaïque avec le projet d'implémenter à terme des centrales photovoltaïques sur tous les toits viables du parc bâti communal ; l'électricité produite par ces centrales peut être consommée directement par les bâtiments communaux.

Notons que ces actions n'adressent pas la question des options à déployer en cas de pénurie. A l'avenir, s'il s'avère que les communes grosses consommatrices sont visées par un contingentement, les questions qui pourront se poser sont : quelles installations consommatrices d'électricité pourrait-on

arrêter (ou arrêter partiellement) ? quels sont les préparatifs à mettre en œuvre pour le faire ? et comment se répartissent les responsabilités en la matière au sein de la Commune ?

Nouvelles questions des conseillers municipaux

Questions écrites

M. Jacot

Fréquentant assidûment les bassins et ayant des contacts réguliers avec les gardiens, j'ai constaté une grande souffrance chez eux au sujet de la piscine. Qu'en est-il des interrogations suivantes :

- Planning estivale de la Fontenette
- Rôle de chacun
- Hiérarchie
- Cahier des charges
- Relations avec les supérieurs hiérarchiques

Ce dernier est à la Fontenette mais ne devrait plus avoir de contact avec le personnel. À quoi s'attendre pour cet été ? Apparemment, des réunions ont été agendées en septembre 2021 pour clarifier la situation mais ont été annulées et non reportées. Les problèmes sont connus depuis longtemps puisque déjà plusieurs gardiens ont démissionné. Il serait ennuyeux que d'autres suivent en raison d'une défaillance managériale. Mon impression est qu'on ne souhaite pas régler véritablement les problèmes. Ceux-ci sont mis sous le tapis sans être solutionnés. Cette situation engendre des frustrations, des tensions à l'interne et un mal-être général. À mon sens, les enjeux futurs sont étroitement liés à une gestion managériale sans faille. Je me vois mal voter un budget pour une future piscine alors que de gros problèmes persistent.

Pourriez-vous me dire si la situation va être réglée et, si oui, comment ? Il serait pertinent, si vous le souhaitez, d'organiser une commission afin d'être renseigné.

Questions orales

M. Voignier : Parcs pour enfants

M. Voignier rappelle que le Conseil municipal a voté une rénovation des parcs carougeois – un grand débat avait porté sur les copeaux. Il avait demandé que la Commune soit attentive aux portails, qui sont vieillissants et ne se referment plus correctement. Or, il a constaté que ce problème subsistait. Serait-il possible d'y remédier avant l'arrivée des beaux jours, pour que les enfants puissent jouer et gambader facilement dans ces parcs ?

Mme Molinari avait pris bonne note de cette demande. Les travaux seront effectivement réalisés avant les beaux jours.

M. Voignier : Entreprise Jacques-Grosselin

M. Voignier rappelle que l'entreprise à la rue Jacques-Grosselin qui traite la ferraille avait posé par le passé de grands problèmes. Une pétition avait été faite, plusieurs interventions avaient eu lieu, le SABRA était venu sur place et avait fixé des horaires. Malheureusement, cette entreprise est en train de reprendre ses mauvaises habitudes. Elle travaille à midi et en fin de soirée, elle déplace de la ferraille à l'extérieur à grands fracas dans des bennes en métal – le taux de résonance est violent, les particules rejetées sont relativement importantes. M. Voignier demande s'il y a un suivi de ce qui avait été décidé à l'époque. Si ce n'est pas le cas, la Commune pourrait-elle reprendre contact avec le SABRA pour un nouveau contrôle ?

Mme Molinari se renseignera sur ce point.

M. Voignier : Vélos durant le marché

M. Voignier est souvent intervenu en disant que cette zone piétonne devenait presque une autoroute à vélo les jours où il n'y a pas de marché. Ce soir, il demande au Conseil administratif d'envisager d'interdire aux vélos de traverser cette zone lorsque le marché se tient, le samedi, le mercredi matin ou le jeudi soir, car l'endroit est alors très fréquenté. Il a pu se rendre plusieurs fois au marché le dimanche à la plaine de Plainpalais. Une grande pancarte « Merci aux vélos de ne pas traverser le marché » a été installée et est bien respectée. Les cyclistes descendent de leur vélo, cela leur paraît normal, et c'est très convivial. M. Voignier ne demande plus d'interdire en permanence la zone aux vélos, mais de l'interdire seulement durant les périodes de marché. Il souhaiterait que les enfants et les personnes âgées puissent s'y promener sans avoir peur qu'un vélo n'arrive brusquement derrière eux. Il y a des imbéciles dans tous les modes de transport, mais il a pu voir quelques vélos rouler à une vitesse relativement importante. Il ajoute qu'un commerçant a même installé un panneau sur sa terrasse, pour que les vélos fassent attention.

Mme Hiltbold rappelle que les vélos ont le droit de passer sur la zone piétonne telle que le Conseil municipal l'a votée. Il faudra se renseigner pour voir si leur passage peut être interdit dans les moments de forte affluence. A noter que, puisque le passage des véhicules des services de sécurité doit être possible, les barrières qui seraient installées devraient pouvoir être facilement enlevées. Mme Hiltbold signale ensuite que le commerçant a mis ce panneau à cet endroit parce qu'il voyait bien que quelques vélos passaient et que quelques enfants jouaient. Elle ajoute que la Commune a fait une campagne de prévention. L'espace est contraint, entre l'aménagement, les terrasses, le marché, l'obligation de laisser le passage pour les services de sécurité, mais la proposition de M. Voignier sera étudiée. Pour l'instant, il n'y a pas eu d'accidents graves, par chance, mais à certains moments l'affluence est très importante et il devient compliqué de faire en sorte que tous les usagers puissent bénéficier de cette zone en même temps.

Mme Molinari ajoute que le contexte sur la plaine de Plainpalais est un peu différent, dans le sens où l'espace alentours est bien moins contraint qu'ici. Les vélos peuvent passer derrière le marché sans être prétextés. Concernant les incivilités, il faut effectivement pénaliser les personnes qui se comportent mal, mais il faut aussi reconnaître que, en tout cas d'après ce que Mme Molinari a pu observer les samedis, les cyclistes ont un comportement respectueux, ne serait-ce que parce que l'espace pour passer est limité et qu'ils doivent avancer très lentement, voire au pas.

M. Voignier a vu des cyclistes nettement moins respectueux que ceux que Mme Molinari a eu la chance de voir. Certains ont même tenu des propos très désobligeants envers les personnes qui se permettaient de leur dire quelque chose. M. Voignier pense que, parfois, la Commune pourrait mettre le piéton au centre de ses préoccupations, et non pas les vélos. Elle pourrait poser des barrières amovibles – il rappelle du reste que la Ville de Carouge a, par le passé, fermé une rue pour un essai sans demander d'autorisation.

M. Morex : Poubelles

M. Morex pensait qu'un article paru dans *Le Carougeois* allait faire réagir l'administration. Il n'est bien sûr pas partie prenante dans la nouvelle distribution des emplacements des poubelles, mais il donnera l'exemple suivant. A la rue du Pont-Neuf, à l'arrêt du tram en direction de Genève, il y a deux poubelles distantes de neuf mètres (il a pris les mesures). Et une troisième poubelle se trouve au tout début de la rue Saint-Joseph. A ce même arrêt en direction du rondou de Carouge, il n'y a pas de poubelles. Par conséquent, cet arrêt-là est jonché de bouteilles vides, de mégots et de papiers. Serait-il envisageable de déplacer une des trois poubelles pour la mettre de l'autre côté des voies de tram ?

Mme Molinari se renseignera pour savoir s'il est possible de déplacer une de ces poubelles, voire d'en ajouter une, si le contexte technique le permet.

M. Morex : Place de l'Octroi

La seconde question de M. Morex a trait aux arbres de la place de l'Octroi. Il est déjà intervenu en fin d'année 2021 à propos des arbres qui dépérissaient. Ceux-ci ont été enlevés et remplacés. Un panneau explicatif a été installé et indique à juste titre pour quelles raisons il a fallu enlever les arbres qui dépérissaient et mettre d'autres essences. Mais la dernière phrase mentionne : « De plus, leur installation sera respectueuse de la conception architecturale du lieu. » M. Morex rappelle que l'arborisation de la place de l'Octroi était issue du projet lauréat du concours qui avait été organisé pour aménager cette place après la disparition de la voie de circulation. Par quel tour de force a-t-on pu replanter des arbres en ne respectant pas le résultat de ce concours ?

Mme Molinari rappelle qu'à l'époque, le concours avait prévu des ormes parce que ces arbres, de par leur structure, supportent particulièrement bien la coupe au carré qui était alors à la mode. Malheureusement, ces ormes ont dépéri en raison, d'une part, de la chaleur très importante qui se dégage sur la place (il s'agit d'un des îlots de chaleur les plus importants de Carouge) et, d'autre part, parce que le peu de terre ne leur permettait pas de développer un système racinaire suffisant pour vivre dans de bonnes conditions. Les arbres qui ont été replantés ont été sélectionnés en raison de leur résistance à la chaleur et de leur type de racines, qui n'ont pas besoin d'aller profondément dans la terre. La phrase que M. Morex a mentionnée signifie que les nouveaux arbres, certes d'une autre espèce et d'une autre taille que les ormes, ont été placés en bordure de la place pour marquer la fin de cette place, dans l'esprit du projet lauréat du concours.

M. Morex trouve malheureux que cette phrase figure en conclusion des explications.

M. Gubler : Illuminations de Noël

M. Gubler relève qu'aujourd'hui, le 24 mars, la rue du Centenaire est encore illuminée par des spots de Noël, notamment un lutin avec des cadeaux. À trois semaines de Pâques, est-ce vraiment opportun ? A quelle date est-il prévu de mettre ces décorations à jour ? En attendant, dans l'esprit d'économie d'énergie qui a été mentionné plus tôt, ne serait-il pas pertinent d'éteindre ces illuminations ?

Mme Lammar explique que l'idée était de remplacer ces gobos par d'autres gobos réalisés par le dessinateur Exem. La Commune attendait que les nouveaux gobos soient opérationnels pour procéder au changement, ce qui ne devrait plus tarder.

M. Gubler : Chantier à la rue Alexandre-Gavard

M. Gubler signale que des travaux ont été annoncés aux habitants de la rue Alexandre-Gavard, dont il fait partie. Ils étaient censés commencer le 21 mars, mais à ce jour, les habitants n'ont pas constaté de début de chantier. M. Gubler s'interroge sur la raison pour laquelle ces travaux n'ont pas commencé. S'il s'agit d'un retard, il souhaite savoir à quoi est dû ce retard et quand les travaux pourront débiter.

Mme Molinari se renseignera sur les raisons de ce retard.

M. L. Antonioli : Place de la Taillanderie

M. L. Antonioli relève que la place de la Taillanderie est occupée depuis de nombreux mois par un chantier. Après le Covid, les manifestations vont pouvoir reprendre de bon train cet été. M. L. Antonioli pense à la fête des écoles et à la Vogue de Carouge. Il espère que la nouvelle activité carougeoise ne sera pas un jeu dans une enceinte de chantier, mais que la place sera libre pour permettre d'installer

les diverses activités pour les enfants. Le Conseil administratif peut-il lui confirmer que la place de la Taillanderie sera libérée de ce chantier d'ici l'été ?

Mme Molinari explique que ce chantier concerne le plan lumière n° 2 qui a été voté en avril 2019 par le Conseil municipal et qui prévoit des travaux à des différents endroits de la commune (Girard, Mermillod, Gavard). Il est important d'avoir un emplacement avec une roulotte pour les ouvriers, les machines, etc. Ce chantier est prévu jusqu'en mars 2023, comme indiqué sur la feuille qui y est affichée. Il est extrêmement difficile de trouver des emplacements sur le domaine communal qui pourraient accueillir ce chantier. La question est en train d'être étudiée, notamment par rapport aux autos tamponneuses, mais il ne sera vraisemblablement pas possible de déplacer le chantier – ce serait possible, mais à un coût qui serait disproportionné par rapport aux deux ou trois jours de la Vogue. La Commune est en train de rechercher, avec les responsables de la Vogue, une solution alternative qui permettrait de maintenir cette activité pour les enfants.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h45.